Envoyé en préfecture le 11/07/2023
Reçu en préfecture le 11/07/2023
Publié le
ID : 077-200086676-20230711-2023042-DE

SEMEA
Syndicat mixte des bassins versants de la rivière Ecole, du ru de la Mare-aux-Evées et de leurs Affluents

siret : 200 086 676 00026
Mairie de VILLIERS EN BIERE – 77190
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
N° 2023-026

L'an deux mille vingt-trois, le 4 Juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Cély en Bière sous la présidence de Monsieur Thierry FLESCH (Président).

	Etaient présents :		**Etaient absents :**	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE				
Commune de BOISSISE LE ROI			Jean Jacques BARREAU Excusé	Jacky SEIGNANT Excusé
Commune de DAMMARIE LES LYS			Ali KAMECHE	José CARVALHO
Commune de LA ROCHETTE			Sylvie COUDRE	Jean Pierre BONNARDEL
Commune de PRINGY	Thierry FLESCH	Thierry VANHOVE		
Commune de ST FARGEAU PONTHIERRY	Jean MORLAIS	Zine-Eddine M'JATI (visio)		
Commune de VILLIERS EN BIERE	Gérard ROUX		Philippe DOTHEE (excusé)	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS DE FONTAINEBLEAU				
Commune d'ACHERE LA FORET			Fabien BARCQUE	Sylvain MARTIN
Commue d'ARBONNE LA FORET			Nicolas GALLOT	Olivier GUYADER
Commune d'AVON			Marie Charlotte HOUHAUD (Excusée)	Françoise TOMASCHKE
Commune de BARBIZON			Gérard TAPONAT	Ghislain DIDIOT
Commune de BOIS LE ROI			Emmanuelle ALHADEF excusée	Mélanie MOUSSOURS excusée
Commune de BOISSY AUX CAILLES			Patrick POCHON	Christian CAME
Commune de CELY EN BIERE	Francis GUERRIER		Guillaume GATIER	
Commune de CHAILLY EN BIERE	Marcel LIENHARDT		Alain THIERY excusé	
Commune de LA CHAPELLE LA REINE	Jean Claude HARRY	Isabelle TORQUE (suppléante VISIO	Didier MAURY	
Commune de FLEURY EN BIERE	Alain RICHARD		Florence LANQUETUIT	
Commune de FONTAINEBLEAU			Fanny MALVEZIN	Philippe DORIN Excusé
Commune LE VAUDOUE	Michel CALMY	Didier BUGUINET		
Commune de NOISY SUR ECOLE			Patrick CALLEWAERT	Sylvie VATIER
Commune de PERTHES		Philippe MACAIGNE	Cécile FORNARELLI excusée	
Commune de RECLOSES			François BOUVIER	Madeleine GUYOU
Commune de ST GERMAIN SUR ECOLE	M. CULINAS		Jean Christophe BERNON	
Commune de ST MARTIN EN BIERE	Georges SIUDA		Sylvain DUCROUX	
Commune de ST SAUVEUR SUR ECOLE	Maurice DECAT		Franck LAUGIER	
Commune de SAMOIS SUR SEINE	Michel CHARIAU / VISIO		Anne MAHAIS	
Commune de TOUSSON			Jean Michel CARDINALI	Ferdinand KOCH
Commune d'URY			Cécile BAFARULL	Jean Philippe POMMERET
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 2 VALLES				
Commune de COURANCES	Espérance VIEIRA	Emilia NEVES		
Commune de DANNEMOIS			Olivier MARTIN	Joanna HAMONIAUX
Commune de MILLY LA FORET			Virginie FLAUX	Amélie FERLAY
Commune de MOIGNY SUR ECOLE			Bernard LACHENAIT	Jérôme MENARD(excusé)
Commune de ONCY SUR ECOLE			Bruno DELECOUR	Jacques NORMAND
Commune de SOISY SUR ECOLE			Gérard LEFEVRE	A renommer

Ont donné des pouvoirs : 6 – **Monsieur BARREAU** (BOISSISE LE ROI) a donné pouvoir à M. Thierry FLESCH – **Mme Marie Charlotte NOUHAUD** (FONTAINEBLEAU) a donné pouvoir à M. Gérard ROUX – **Monsieur Philippe DOTHEE** (VILLIERS EN BIERE) donne pouvoir à M. Gérard ROUX – **Monsieur Michel CALMY** (LE VAUDOUE) a donné pouvoir à M. Didier BUGUINET – **Monsieur Jean Christophe BERNON** (St Germain sur Ecole) a donnée pouvoir à M. Jean Paul CULINAS – **M. Jérôme MENARD** a donné pouvoir à Madame Espérance VIEIRA

Etaient également présents :

- **SEMEA :** Monsieur Mathieu KOKOT (Directeur) – Madame Yuna LAURENS (Ingénieur Zones Humides et Inondations) – M. Wylfried AUGER (ingénieur Cours d'eau et Zones Humides)

Date affichage et de convocation : 27/06/2023

Secrétaire de Séance : Madame Espérance VIEIRA

Nbre membres en exercice : 66 – 2 (démissions) : 64 – Présents : 19 – qui ont pris part à la délibération : 19+6 pouvoirs = 25

LE QUORUM N'ETANT PAS ATTEINT, Monsieur FLESCH renvoi la séance au 10/07/2023, l'ordre du Jour reste le même - les avis sont alors valablement rendus, quel que soit le nombre des membres présents

L'an deux mille vingt-trois, le dix juillet à dix–huit heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la Bobitaine – Milly la Forêt sous la présidence de Monsieur Thierry FLESCH (Président).

Envoyé en préfecture le 11/07/2023
Reçu en préfecture le 11/07/2023
Publié le
ID : 077-200086676-20230711-2023042-DE

	Etaient présents :
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE	
Commune de PRINGY	Thierry FLESCH
Commune de VILLIERS EN BIERE	Gérard ROUX
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS DE FONTAINEBLEAU	
Commune de LA CHAPELLE LA REINE	Jean Claude HARRY (VISIO)
Commune de SAINT SAUVEUR SUR ECOLE	Franck LAUGIER (VISIO)
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 2 VALLES	
Commune de COURANCES	Espérance VIEIRA

DELIBERATION FIXANT LES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L522-27,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 20/06/2023

Monsieur le Président rappelle qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Si le taux est inférieur à 100 %, l'assemblée délibérante peut prévoir que, lorsque le nombre calculé n'est pas un nombre entier, le principe de l'arrondi à l'entier supérieur est retenu ou la décimale est ajoutée au nombre calculé l'année suivante.

Monsieur le Président précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Le président propose à l'assemblée

- de fixer le ou les taux suivant(s) pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

Cat.	GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX %
C	*Adjoint administratif*	*Adjoint administratif 2ème classe*	*100 %*
C/B	*Adjoint technique principal 1er classe*	*Technicien*	*100 %*
	…	…	…

ADOPTE : à l'unanimité des présents la proposition ci-dessus

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire par
- l'envoi en préfecture le :11/07/2023
-

Le Président

Thierry FLESCH

Signé par : Thierry FLESCH
Date : 11/07/2023
Qualité : Président